

Question écrite de Stéphane HAZEE à Carlo DI ANTONIO, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

Récente pollution du Bocq à Achet

Question écrite (N° 73) du 05/10/2017

Le 2 septembre, une pollution du Bocq a été constatée à Achet, un village de l'entité de Hamois. Une centaine de poissons morts, ainsi qu'insectes et crustacés ont été retrouvés sur une petite portion de la rivière.

Le Département Nature et Forêt et le Département de la police et des contrôles se sont rendus sur place. Il apparaît que les substances polluantes ont transité par un égout aboutissant au Bocq. Le DPC n'aurait pas effectué les prélèvements dès lors que le nombre de substances à analyser s'avérait trop important. Pourtant, une telle analyse portant à tout le moins sur les substances fréquemment utilisées aurait peut-être permis d'identifier plus précisément les causes de la pollution.

Le Collège communal d'Hamois a décidé d'envoyer un courrier de sensibilisation aux habitants du village. Cette démarche est évidemment utile, mais elle ne suffira évidemment pas à prévenir des pollutions ultérieures. Le bourgmestre de l'entité s'est exprimé dans la presse pour regretter que l'entité ne soit pas dotée d'une station d'épuration.

De quelles informations Monsieur le Ministre dispose-t-il quant à la pollution intervenue à Achet le 2 septembre ? Pour quelles raisons le DPC n'a-t-il pas effectué de prélèvements ?

A-t-il entrepris une concertation avec les autorités communales ? Au-delà du courrier de sensibilisation prévu par le collège communal, quelles pistes sont envisagées afin d'empêcher de telles pollutions à l'avenir ?

Quelles sont par ailleurs les perspectives concernant la construction d'une station d'épuration sur le territoire de la commune ?

Réponse du ministre - 26/10/2017 -

À l'origine de la pollution se trouvait un égout qui se déverse directement dans le Bocq, là où devrait voir le jour un collecteur vers la future station d'épuration de Hamois-Achet. L'égout collecte toutes les hauteurs d'Achet.

Cette pollution remontait à plusieurs heures lorsque les agents de l'administration sont arrivés sur place. Ces derniers ont parcouru les lieux à l'amont sans voir de traces qui auraient pu incriminer une éventuelle atteinte par un pesticide. Une substance déversée via les égouts a alors été suspectée. Cependant, aucune trace, aucune odeur, aucune couleur n'étaient perceptibles.

L'hypothèse d'une contamination par un pesticide ayant été a priori écartée, il était impossible d'orienter, même un minimum, les analyses parmi les milliers de substances « communément utilisées ». De plus, la pollution ayant eu lieu plusieurs heures auparavant, le produit quel qu'il soit devait avoir été dilué et emmené vers l'aval par le simple écoulement des eaux.

Plusieurs mesures adéquates d'urgences ont été prises : by-pass des étangs privés, arrêt de l'alimentation d'étangs de pêche, surveillance accrue de ces étangs par les propriétaires, vidange du bief du moulin pour diluer un maximum.

Ces mesures ont été prises en concertation avec les autorités communales dans la mesure où l'échevin des travaux était présent.

Cinq stations d'épuration sont prévues sur le territoire d'Hamois. Celle de Natoye est existante. L'assainissement de l'agglomération d'Emptinne est prévu dans le programme d'investissement de la Société Publique de la Gestion de l'Eau en 2021 pour un montant prévisionnel de 1.078.000 d'euros. Il restera trois agglomérations sur cette commune à réaliser : Hamois-Achet, Schaltin et Monin.

Les priorités d'investissement doivent respecter une Directive européenne cadre en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau.